

GRAND BELFORT COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION

Extrait du registre des délibérations du conseil communautaire

Objet de la délibération

SÉANCE DU 12 OCTOBRE 2023

N° 2023-110

Décision Modificative n°
01 - exercice 2023 -
budget principal et
budgets annexes de
l'Eau, de
l'Assainissement, et de la
zone artisanale les
Errues

Le 12 octobre 2023, à 19h00, les membres du Conseil, dont le nombre en exercice est de 96, régulièrement convoqués, se sont réunis salle Olivier Barillot, située au 1er étage de l'annexe de l'hôtel de ville et du Grand Belfort Communauté d'Agglomération, rue Frédéric Auguste Bartholdi, sous la présidence de M. Damien MESLOT, Président.

Etaient présents :

M. Damien MESLOT, Mme Maryline MORALLET, Mme Marie-Laure FRIEZ, M. Alexandre MANÇANET, M. Rafaël RODRIGUEZ, Mme Delphine MENTRÉ, M. Eric KOEBERLÉ, Mme Florence BESANCENOT, M. Jacques BONIN, M. Alain PICARD, Mme Marie-France CEFIS, M. Stéphane GUYOD, M. Samuel DEHMECHE, M. Pierre CARLES, M. Pierre FIETIER, Mme Marianne DORIAN, M. Miltiade CONSTANTAKATOS, M. Joseph ILLANA, M. Arnaud MIOTTE, M. Laurent DEMESY,

Andelnans : M. Bernard MAUFFREY, **Angeot** : M. Michel NARDIN, **Argiésans** : M. Roger LAUQUIN, **Banvillars** : M. Thierry PATTE, **Bavilliers** : Mme Josiane HAASZ-JUILLARD, **Belfort** : M. Sébastien VIVOT, Mme Marie-Hélène IVOL, M. Tony KNEIP, Mme Charlene AUTHIER, M. Jean Marie HERZOG, Mme Marie STABILE, M. Yves VOLA, Mme Marie-Thérèse ROBERT, Mme Nathalie BOUDEVIN, M. Brice MICHEL, M. David DIMEY, Mme Corinne CASTALDI, M. Nikola JELICIC, Mme Mathilde REGNAUD, M. René SCHMITT, Mme Annie BAULAY, M. Bastien FAUDOT, **Bermont** : M. Pascal GROSJEAN, **Bethonvilliers** : M. Alain TRITTER, **Charmoix** : M. Julien PLUMELEUR, **Châtenois-les-forges** : Mme Marie-Josée BAILLIF, M. Florian BOUQUET, **Chèvremont** : M. Jean-Paul MOUTARLIER, **Cravanche** : Mme Anne-Claude TRUONG, **Cunelières** : M. Henri OSTERMANN, **Danjoutin** : Mme Martine PAULUZZI, **Dorans** : M. Daniel SCHNOEBELEN, **Éloie** : M. Eric GILBERT, **Essert** : M. Dominique JEANNIN, **Lacollonge** : M. Michel BLANC, **Menoncourt** : M. Michael JÄGER, **Novillard** : Mme Pascale GABILLOUX, **Phaffans** : Mme Christine BAINIER, **Roppe** : M. Jean-François ROUSSEAU, **Trévenans** : M. Pierre BARLOGIS, **Vétrigne** : M. Alain SALOMON, **Vézelois** : M. Roland JACQUEMIN.
M. Pascal ARRIGHI (suppléant de M. Thierry BESANÇON)
Mme Christelle GASPARI (suppléante de Mme Dorothee FERNANDEZ)
Mme Martine GARNIAUX (suppléante de M. Michaël BRUN)

Etaient absents :

Mme Loubna KETFI-CHARIF Vice-présidente - mandataire : Mme Marie-Laure FRIEZ Vice-présidente
M. Philippe CHALLANT Vice-président - mandataire : M. Jacques BONIN Vice-président
M. Bouabdallah KIOUAS Conseiller communautaire délégué - mandataire : Mme Marie STABILE (Belfort)
Mme Françoise RAVEY Conseillère communautaire déléguée - mandataire : M. Alain PICARD Vice-président
Mme Corinne AYMONIER (Autrechêne) - mandataire : M. Stéphane GUYOD Vice-président
Mme Evelyne CALOPRISCO (Belfort) - mandataire : Mme Marianne DORIAN Conseillère communautaire déléguée
Mme Rachel HORLACHER (Belfort) - mandataire : M. Jean Marie HERZOG (Belfort)
M. Loïc LAVAILL (Belfort) - mandataire : M. Laurent DEMESY Conseiller communautaire délégué
M. Pierre-Jérôme COLLARD (Belfort) - mandataire : Mme Corinne CASTALDI (Belfort)
Mme Parvin CERF (Belfort) - mandataire : M. Joseph ILLANA Conseiller communautaire délégué
Mme Latifa GILLIOTTE (Belfort) - mandataire : Mme Marie-Hélène IVOL (Belfort)
M. François BORON (Belfort) - mandataire : M. Sébastien VIVOT (Belfort)
Mme Samia JABER (Belfort) - mandataire : M. Bastien FAUDOT (Belfort)
Mme Edith PETEY (Buc) - mandataire : M. Pascal GROSJEAN (Bermont)
M. Pierre GOBERT (Danjoutin) - mandataire : Mme Martine PAULUZZI (Danjoutin)
Mme Hafida BERREGAD (Essert) - mandataire : M. Dominique JEANNIN (Essert)
M. Sylvain RONZANI (Larivière) - mandataire : M. Michel NARDIN (Angeot)
Mme Marie-Line CABROL (Offemont) - mandataire : M. Pierre CARLES Vice-président
M. Jean-Pierre CNUDE (Pérouse) - mandataire : M. Roland JACQUEMIN (Vézelois)
M. Olivier CHRETIEN (Reppe) - mandataire : M. Arnaud MIOTTE Conseiller communautaire délégué
M. Gérald LORIDAT (Bavilliers)
Mme Marie-José FLEURY (Belfort)
M. Gérard PAYROU (Eguenigue)
M. Jean-Claude MOUGIN (Fontenelle)

M. Bernard GUERRE-GENTON (Lagrange)
M. Dominique RETAILLEAU (Offemont)
M. Alain FIORI (Petit-croix)
Mme Marie-France BONNANS-WEBER (Urcerey)
M. Bülent KILICPARLAR (Valdoie)
Mme Marie-Paule MERLET (Valdoie)
Mme Sabrina MALAPELLE (Valdoie)
M. Thierry BESANÇON Conseiller communautaire délégué- suppléé(e)
Mme Dorothée FERNANDEZ (Denney) - suppléé(e)
M. Michaël BRUN (Montreux-chateau) - suppléé(e)

Secrétaire de séance : Mme Marie STABILE

La séance est ouverte à 19h00 et levée à 21h56.

Direction des Finances

Références : MM/JS/RB/CN/DB
Code matière : 7.1.1

Objet : Décision Modificative n° 01 - exercice 2023 - budget principal et budgets annexes de l'Eau, de l'Assainissement, et de la zone artisanale les Errues

Il vous est proposé d'examiner les modifications à apporter au Budget principal, et aux budgets annexes de l'Eau, de l'Assainissement et du lotissement artisanal Les Errues, portant sur l'ajustement des dépenses et des recettes de fonctionnement et d'investissement.

Le présent rapport synthétise les données du document budgétaire présenté en annexe.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

DECIDE

d'adopter les modifications et ajustements budgétaires de la Décision Budgétaire Modificative n°1 de l'exercice 2023 du Budget Principal de Grand Belfort communauté d'agglomération, et des Budgets annexes de l'Eau, de l'Assainissement et du lotissement artisanal Les Errues,

d'adopter la reprise des provisions pour risques d'impayés :

- Sur le budget principal pour 28 112 €.
- Sur le budget annexe de l'Eau pour 32 275 €.
- Sur le budget annexe de l'Assainissement pour 45 391 €.

d'approuver le versement des nouvelles subventions et l'affectation des crédits de subventions tels que présentés dans le présent rapport, en procédant à un vote distinct pour les associations qui comptent un membre du Conseil Communautaire, soit au sein de leur bureau, soit en tant que salarié,

d'autoriser Monsieur le Président ou son représentant, à signer un avenant ou à conclure avec les associations concernées les conventions adéquates.

Pour	78	
Contre	2	Mme Samia JABER, M. Bastien FAUDOT
Suffrages exprimés	80	
Abstentions	5	Mme Mathilde REGNAUD, M. René SCHMITT, Mme Annie BAULAY, Mme Martine PAULUZZI, M. Pierre GOBERT
Ne prend pas part au vote	0	

Ainsi délibéré en l'Hôtel de Ville de Belfort et du Grand Belfort Communauté d'Agglomération, le 12 octobre 2023 ladite délibération ayant été affichée, par extrait, conformément à l'article L 2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Pour extrait conforme
Le Président de la Communauté d'Agglomération
et par délégation
Le Directeur Général des services,



Jerome SAINTIGNY

La présente décision peut faire l'objet d'un recours devant la juridiction administrative dans le délai de deux mois à compter de sa publication ou de son affichage

Affiché le : 19 octobre 2023
Date de télétransmission : 19 octobre 2023
Identifiant de télétransmission : 090-200069052-2023-110-BF

I. Budget Principal

1. Section de fonctionnement

➤ Recettes réelles de fonctionnement

Les recettes réelles de fonctionnement sont ajustées à hauteur de + 723 K€ dont :

- + 550 K€ d'aides supplémentaires attendues de la part de CITEO.
- + 81 K€ au titre des frais d'administration générale entre le budget principal et les budgets annexes.
- + 57 K€ perçu au titre des économies d'énergie réalisées lors des travaux de rénovation de la chaudière de la patinoire.
- + 47 K€ au titre des dividendes versés par la SEM TANDEM.
- - 15 K€ suite à la réception des notifications définitives concernant la Taxe Foncière et la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères.

➤ Dépenses réelles de fonctionnement

Les dépenses réelles de fonctionnement sont ajustées à hauteur de + 860 K€ dont :

- + 500 K€ de charges de personnels : Cet abondement prévisionnel tient compte du rythme des dépenses constatées sur les 8 premiers mois de l'exercice, de l'augmentation du point d'indice de + 1,5 % au 1er juillet 2023, des augmentations indiciaires spécifiques « bas de grille » pour les agents de catégories B et C etc....
- + 469 K€ de participation du budget principal au déficit du budget annexe du lotissement artisanal Les Errues compte tenu de la fin de la commercialisation de ce dernier.
- + 10 K€ à l'enveloppe de subventions versées aux particuliers dans le cadre des aides à l'achat de récupérateurs d'eau de pluie portant son montant à 60 K€. Le nombre de demandes réceptionnées pour cette aide instituée par la délibération 2023-60 nécessite cet abondement et confirme le fort intérêt de la démarche pour les habitants.
- -118 K€ au titre de la contribution de Grand Belfort au FPIC, suite à la réception de la notification 2023 (le montant de la dépense à la charge de l'EPCI est de 731 K€).

Les modifications suivantes sont à prendre en compte et concernent les subventions :

- Annulation de la subvention de 1 000€ accordée aux Jeunes Agriculteurs 90 lors du Conseil communautaire du 22 mai 2023 (délibération n° 2023-35). Le porteur de projet de l'opération « Fermes Ouvertes » étant la FDSEA.
- 1 000 € de subvention à la FDSEA (cf. supra).
- 1 000 € de subvention à l'Université de Franche Comté pour l'organisation d'une opération « Bienvenue aux étudiants » lors de la prochaine rentrée universitaire.
- 1 500 € pour les Riffs du Lion (cf. rapport spécifique du présent conseil).
- 1 500 € pour l'association Mazurka (cf. rapport spécifique du présent conseil).

➤ Créances irrécouvrables

En application de la délibération sur les provisions pour risques d'impayés (n° 2021-36 du 6 avril 2021), et de l'actualisation du niveau des impayés, cette décision modificative comporte les écritures suivantes :

- Inscription au chapitre 65 en dépense : 22 K€
- Reprise de provisions au chapitre 78 en recette : 28 K€

2. Section d'investissement

➤ Recettes réelles d'investissement

Il est proposé d'inscrire une baisse de 7,9 M€ de recettes réelles d'investissement.

Les difficultés économiques du Football Club de Sochaux Montbéliard (FCSM) ne rendent plus d'actualité la vente des parcelles de la ZAC des Plutons présentée dans la délibération n° 2023-15 du 7 février 2023, et intégrée dans le Budget supplémentaire.

L'abandon du projet se traduit par une diminution des recettes nettes de 4,25 M€.

Un montant de 2,75 M€, neutre budgétairement, est annulé tant en recettes qu'en dépenses d'investissement et se rapporte à l'étalement de paiement initialement consenti.

Au regard du rythme d'avancement des travaux relatifs au projet Eco Campus, les recettes d'investissement 2023 sont ajustées en conséquence : - 1,304 M€.

L'inscription de 366 K€ de recettes nouvelles correspondant à :

- + 285 K€ de subvention à percevoir du FEDER dans le cadre des travaux sur la passerelle des Sablettes.
- + 114 K€ de subvention à percevoir de l'Agence de l'Eau dans le cadre des travaux sur la Goutte Cheneau.
- - 30 K€ suite à l'annulation de la recette attendue de l'OBF pour l'Atlas de la biodiversité suite au décalage du projet sur 2024.
- - 3K€ de subvention du FNADT dans le cadre de la valorisation de la ceinture fortifiée suite à une erreur de saisie lors du Budget supplémentaire.

➤ Dépenses réelles d'investissement

Il est proposé d'ajuster les dépenses réelles d'investissement de - 8 M€ correspondant à :

- -3,3 M€ d'annulation de crédits qui seront réinscrits en 2024 suite à des modifications dans la planification de divers projets.
- -2,75 M€ correspondant à l'annulation de l'échelonnement de paiement proposé au FCSM (cf. supra).
- - 1,8 M€ d'annulation de crédits dans le cadre de l'opération pour compte de tiers Eco Campus (cf. supra)
- -350 K€ compte tenu de l'avancée des travaux de la nouvelle fourrière du SIFOU
- -209 K€ d'annulation de la participation à l'équilibre de la section investissement du budget annexe du Lotissement artisanal Les Errues (voir infra).
- -60 K€ suite au décalage du projet d'Atlas de la biodiversité sur 2024.
- + 400 K€ de dépenses pour l'achat de parts en capital dans la SPL Belfort Aménagement conformément à la délibération du Conseil Communautaire n° 2023-78 du 6 juillet 2023.

3. Equilibre des sections

Recettes réajustées ou nouvelles	722 865,00 €
Reprise de provisions	28 112,00 €
Total des recettes de fonctionnement	750 977,00 €
Dépenses réajustées ou nouvelles	884 298,00 €
Total des dépenses de fonctionnement	884 298,00 €
Autofinancement dégagé au profit de la section d'investissement	-133 321,00 €
Recettes réajustées ou nouvelles	-7 937 462,55 €
Autofinancement dégagé au profit de la section d'investissement	-133 321,00 €
Total des recettes d'investissement	-8 070 783,55 €
Dépenses réajustées ou nouvelles	-8 070 783,55 €
Total des dépenses d'investissement	-8 070 783,55 €
Besoin de financement (emprunt)	0,00 €

La décision modificative se traduit par l'absence d'un besoin d'emprunt prévisionnel supplémentaire.

II. Budget Annexe de l'Eau

1. Section de fonctionnement

➤ Recettes réelles de fonctionnement

Une subvention nouvelle de l'Agence de l'Eau est à inscrire pour un montant de 41 K€ (chapitre 74) pour l'achat de kits hydro économes.

➤ Dépenses réelles de fonctionnement

Il est proposé d'inscrire 294 K€ de dépenses prévisionnelles supplémentaires correspondant à :

- + 200 K€ : Achats d'eau compte tenu de la consommation de crédits sur l'exercice 2023.
- + 124 K€ : Participation aux charges d'administration générale en direction du budget principal.
- + 60 K€ : Achat de Kits économiseurs d'eau.
- - 90 K€ : issu d'une réaffectation de crédits.

➤ Créances irrécouvrables

En application de la délibération sur les provisions pour risques d'impayés (n° 2021-36 du 6 avril 2021), et de l'actualisation du niveau des impayés, cette décision modificative comporte les écritures suivantes :

- Inscription au chapitre 65 en dépense : 123 K€
- Reprise de provisions au chapitre 78 en recette : 32 K€

2. Section d'investissement

➤ Recettes réelles d'investissement

Une subvention nouvelle de l'Agence de l'Eau est à inscrire pour un montant de 69 K€ (chapitre 13) pour des études concernant les schémas directeurs des réseaux AEP.

➤ Dépenses réelles d'investissement

Il est proposé d'ajuster les dépenses réelles d'investissement de – 274 K€ correspondant à des annulations de crédits qui seront réinscrits en 2024 suite à des modifications dans la planification de divers projets.

3. Equilibre des sections

Recettes réajustées ou nouvelles	41 387,00 €
Reprise sur provisions	32 275,00 €
Total des recettes de fonctionnement	73 662,00 €
Dépenses réajustées ou nouvelles	417 265,00 €
Total des dépenses de fonctionnement	417 265,00 €
Autofinancement dégagé au profit de la section d'investissement	-343 603,00 €
Recettes réajustées ou nouvelles	69 139,00 €
Autofinancement dégagé au profit de la section d'investissement	-343 603,00 €
Total des recettes d'investissement	-274 464,00 €
Dépenses réajustées ou nouvelles	-274 464,00 €
Total des dépenses d'investissement	-274 464,00 €
Besoin de financement (emprunt)	0,00 €

La décision modificative se traduit par l'absence d'un besoin d'emprunt prévisionnel supplémentaire.

III. Budget Annexe de l'Assainissement

1. Section de fonctionnement

➤ Recettes réelles de fonctionnement

Les recettes réelles de fonctionnement sont ajustées à la baisse de 24 K€ suite à la notification définitive du remboursement de la Taxe Intérieure sur la Consommation Finale d'Electricité (TICFE) par l'Etat sur les dépenses de 2021.

➤ Dépenses réelles de fonctionnement

Suite à une erreur lors de l'inscription au Budget supplémentaire 2023, il est proposé une régularisation du chapitre budgétaire pour les dépenses liées à la participation au syndicat SIABEM. Cette opération est budgétairement neutre.

➤ Créances irrécouvrables

En application de la délibération sur les provisions pour risques d'impayés (n° 2021-36 du 6 avril 2021), et de l'actualisation du niveau des impayés, cette décision modificative comporte les écritures suivantes :

- Inscription au chapitre 65 en dépense : 144 K€
- Reprise de provisions au chapitre 78 en recette : 45 K€.

2. Section d'investissement

➤ Recettes réelles d'investissement

Trois subventions de l'Agence de l'Eau sont à inscrire suite à leur notification pour un montant de 709 K€ (chapitre 13) :

- 588 K€ pour le programme de travaux de réduction des Eaux claires parasites
- 79 K€ pour les études concernant les schémas directeurs des réseaux sud Savoureuse
- 40 K€ pour les études concernant les schémas directeurs des réseaux de Vézelois et Meroux.

➤ Dépenses réelles d'investissement

Pas de modification

3. Equilibre des sections

Recettes réajustées ou nouvelles	-24 800,00 €
Reprise sur provisions	45 391,00 €
Total des recettes de fonctionnement	20 591,00 €
Dépenses réajustées ou nouvelles	144 759,00 €
Total des dépenses de fonctionnement	144 759,00 €
Autofinancement dégagé au profit de la section d'investissement	-124 168,00 €
Recettes réajustées ou nouvelles	709 110,00 €
Autofinancement dégagé au profit de la section d'investissement	-124 168,00 €
Total des recettes d'investissement	584 942,00 €
Dépenses réajustées ou nouvelles	0,00 €
Total des dépenses d'investissement	0,00 €
Besoin de financement (emprunt)	-584 942,00 €

La décision modificative permet de réduire le besoin de financement prévisionnel de 584 942 € sur le Budget Assainissement.

IV. Budget Annexe du Lotissement artisanal Les Errues

Plusieurs ventes ont été actées au cours de cet exercice conformément aux délibérations du Conseil communautaire n° 2022-80 en date du 11 juillet 2022, n°2022-165 en date du 15 décembre 2022 et n°2023-38 en date du 22 mai 2023. La Décision Modificative matérialise ces écritures au sein du budget annexe.

Ces écritures ont fait l'objet d'échanges avec le comptable public.

1. Section de fonctionnement

➤ Recettes réelles de fonctionnement

Les recettes de fonctionnement sont ajustées à la hausse suite à ces ventes :

- Vente des lots 4, 5 et 6 à la SCI les Sapins pour 90 K€, superficie de 7 897 m².
- Vente du parking attenant à la maison de santé (lot 3 de 1 419 m²) à la SCI Les Errues (Maison de santé) pour 17 K€.

La valeur de ces 4 lots ayant une valeur de stock d'environ 577 K€ une participation de 469 K€ sera apportée par le budget principal de GBCA pour compenser la moins-value et équilibrer le budget.

➤ Dépenses de fonctionnement

Pas de modification

2. Opération d'ordre entre section

Suite à la vente des 4 lots indiquée ci-dessus, il convient de faire varier les stocks de ce lotissement par une opération d'ordre équilibrée en dépense et en recette d'un montant de 577 K€.

3. Section d'investissement

➤ Recettes réelles d'investissement

En raison des ventes, des opérations d'ordre prévues et de la participation que le budget principal doit verser en fonctionnement pour compenser la moins-value, il est proposé d'annuler la participation initialement prévue en investissement (- 209 K€). Le chapitre 16 est désormais porté à 0 €.

➤ Dépenses réelles d'investissement

Pas de modification

Recettes réajustées ou nouvelles	
Produits des ventes	107 737,00 €
Participation du Budget principal	469 263,00 €
Total des recettes de fonctionnement	577 000,00 €
Dépenses réajustées ou nouvelles	0,00 €
Opérations d'ordre	577 000,00 €
Total des dépenses de fonctionnement	577 000,00 €
Autofinancement dégagé au profit de la section d'investissement	0,00 €
Recettes réajustées ou nouvelles	-209 640,07 €
Opération d'ordre	577 000,00 €
Autofinancement dégagé au profit de la section d'investissement	0,00 €
Total des recettes d'investissement	367 359,93 €
Dépenses réajustées ou nouvelles	0,00 €
Total des dépenses d'investissement	0,00 €
Besoin de financement (emprunt)	-367 359,93 €

Les diverses écritures présentées ont pour conséquence de générer un excédent d'investissement d'un montant de 367 359,93 €. Cet excédent permettra en 2024, lors de la clôture de ce budget, de procéder au remboursement de l'emprunt souscrit initialement pour le financement de l'opération.